

**Session Plénière du 17 Octobre 2019**

**Vœu présenté par le Groupe Rassemblement National**

\*\*\*\*\*

## **La Région Centre-Val de Loire affirme son opposition à la privatisation d'Aéroports de Paris et se mobilise pour un référendum partagée.**

En avril dernier, malgré l'opposition du Sénat, le parlement a adopté la loi Pacte dont l'article 44 prévoit la privatisation du groupe « Aéroports de Paris » ; les citoyens français ont la possibilité de demander le réexamen de cette décision grâce à un référendum d'initiative partagée tel qu'il a été introduit dans la Constitution en 2008.

250 parlementaires de tous bords politiques ont enclenché la procédure ; une plate-forme a été ouverte le 13 juin pour recueillir d'ici mars 2020 les 4 700 000 soutiens nécessaires pour déclencher le referendum (soit un dixième des électeurs inscrits).

A ce jour 822 000 signatures ont été enregistrées sur la plateforme du ministère de l'Intérieur (<https://www.referendum.interieur.gouv.fr>), ce qui représente 17 % de l'objectif.

### **Sur la privatisation des aéroports de Paris**

L'enjeu est stratégique : avec 100 millions de voyageurs par an, c'est la plus importante frontière de la France ; il est invraisemblable qu'elle soit concédée à des intérêts privés. Stratégique aussi pour la maîtrise des transports et l'établissement d'une politique nationale des transports, la survie d'une compagnie aérienne nationale, stratégique pour les Français d'outre-mer et de l'étranger pour garder des vols directs vers la France métropolitaine (ce qu'un opérateur privé ne sera pas forcément enclin à faire)

L'enjeu est économique : avec un chiffre d'affaires annuel de 4 milliard et demi d'euros ADP gagne de l'argent et ses bénéfices sont en hausse depuis plusieurs années (+6.9 % en 2018) ; à titre d'exemple, les 386 boutiques et services ont rapporté à eux seuls 1 milliard d'euros en 2018... La privatisation du groupe entraînerait pour l'Etat un manque à gagner qui devra être compensé par tous les Français dont la majorité ne prennent pas l'avion.

L'enjeu est écologique : ADP est le premier propriétaire foncier d'Ile-de-France, avec 6 700 hectares, dont 411 sont disponibles et qu'un acheteur privé pourra bétonner.

**Le groupe Aéroports de Paris constitue ainsi un actif stratégique, économique et écologique de première importance. Il appartient à la Nation, et constitue un élément du patrimoine des Français. Le gouvernement ne peut décider seul de le vendre.**

### **Sur le Référendum d'Initiative Partagée**

Le référendum d'Initiative partagée constitue une pratique démocratique nouvelle qui, comme toute nouveauté, mériterait un minimum de pédagogie. Or le gouvernement, qui a surmédiatisé pendant des semaines un « grand débat » sans enjeu constitutionnel ou législatif, refuse de communiquer sur le RIP, le condamnant ainsi à l'échec.

Le RIP est un droit inscrit dans la Constitution (art. 11) depuis 2008 et la Région s'indigne que ce droit puisse tomber en désuétude avant même d'avoir été utilisé.

\*\*\*\*\*

**C'est pourquoi le conseil régional, réuni en session plénière le 16/10/2019 affirme son attachement au caractère de service public national des aéroports de Paris et apporte son soutien au processus de Référendum d'Initiative Partagée.**

**Il décide de mettre à la disposition des habitants l'information et les moyens techniques nécessaires pour que chacun puisse exercer son droit et participer au référendum, en priorité absolue sur les sites Internet de la Région et notamment sur la plateforme de démocratie permanente <https://www.democratie-permanente.fr/>**